



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 Mars 2000

**Complément au régime indemnitaire des agents affectés au traitement de
l'information**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200192

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000

Direction Ressources Humaines

**Complément au régime indemnitaire des agents affectés au
traitement de l'information**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Conformément au décret 89-558 du 11 Août 1989 modifiant le décret 71-343 du 29 Avril 1971.

Je vous propose de **modifier et compléter** nos délibérations du 15/01/93 relatives respectivement au régime indemnitaire des agents affectés au traitement de l'information et au régime indemnitaire applicable aux agents des filières administrative, technique et médico-sociale pour le cadre d'emplois des techniciens, ainsi qu'il suit :

GRADES	Primes de fonction des personnels affectés au traitement de l'information		Primes techniques		
	fonction		référence à l'état		Ville de Niort
	chef de projet	chef programmeur	prime de rendement et service	indemnité de participation aux travaux	indemnité de service
	nombre de 1/10.0000		% du TMG		
technicien chef	188	153	5 %	26 %	31 %
technicien principal	188	153	5 %	26 %	31 %
technicien >= 8e échelon	188	153	4 %	26 %	30 %
technicien < 8e échelon	188	153	4 %	19 %	23 %

Je vous propose que les conditions générales figurant dans la délibération du 15 Janvier 1993 restent en vigueur également pour ces nouvelles dispositions.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre en compte les nouvelles modifications et compléments ci-dessus énoncés.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)